Le problème du logement dans le canton de Vaud

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **31 (1959)**

Heft 9

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-124910

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Le problème du logement dans le canton de Vaud

Le Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce communique :

La Commission cantonale consultative du logement a siégé récemment sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Alfred Oulevay. Comme chaque année à pareille époque, la commission a procédé à une analyse de l'évolution du mouvement démographique et du marché du logement dans le canton de Vaud au cours de l'année précédente. Elle a constaté que l'effectif de la population s'est accru de 3900 unités. Toutefois, cet accroissement n'a pas été réparti également sur l'ensemble du territoire du canton puisque 176 communes enregistrent une augmentation de leur population — il s'agit généralement de celles qui constituent les agglomérations urbaines — et que 199 — le plus souvent rurales — ont vu le nombre de leurs habitants diminuer. Le volume des nouvelles constructions de logements a été influencé très défavorablement par les effets de la pénurie des capitaux qui a surgi en 1957, puisqu'il n'a été édifié que 2141 nouveaux appartements contre 4493 en 1957. De ce fait, le nombre des logements vacants est, dans presque toutes les villes et localités importantes, plus faible que précédemment. Les perspectives paraissent plus favorables pour 1959.

Grâce à la loi du 8 décembre 1953 sur le logement permettant à l'Etat et aux communes de financer l'édification de nouveaux logements jusqu'à concurrence de 90 à 95 % du coût de construction et de mettre à la charge des pouvoirs publics une partie des intérêts en vue d'abaisser les loyers, il a été possible de mettre sur le marché, au cours de ces quatre dernières années, 1291 logements à loyers modestes ou bas ; 795 sont en construction ou sur le point de l'être.

Parmi les autres problèmes discutés par la commission, celui de l'achat de terrains par l'Etat et les communes en vue de les soustraire à la spéculation a retenu tout particulièrement son attention. Elle a estimé que ces achats devaient être facilités et encouragés dans toute la mesure du possible. Ils constituent la seule mesure efficace pour prévenir un accroissement trop considérable du coût de construction et — partant — de celui des loyers.

La commission a en outre émis le vœu que l'autorité cantonale organise une nouvelle action financière d'encouragement à la construction de logements à loyers modestes. Elle a pris acte avec satisfaction du fait qu'une exposition de mobilier adapté aux formes actuelles de l'habitat pourrait être organisée ultérieurement dans le cadre du Comptoir suisse.